

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
*Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal N° 28/2017*

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/04/2017
Présents	13
Absents	10
Procurations	4
Votants	17

Par suite d'une convocation en date du dix avril deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le quatorze avril deux mille dix-sept à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CAZANAVE Véronique à Xavier CAUX, VIDAL Candy à Nicole QUILLIEN, MARIEIRO Fabienne à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Absents : CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Objet : Approbation du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du Budget Communal, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspectrice des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame l'Inspectrice des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDÉRANT :

L'exactitude,

La sincérité,

La régularité des comptes de la Commune,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** le compte de gestion 2016 relatif au budget Communal,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

1^{er} Adjoint délégué aux Finances,
Suppléant de M^{me} Le Maire

Nicole QUILLIEN



Pierre GARCIA



REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170414-2802017-DE